

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 5 juillet 2013

**Service instructeur**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2013-7-2-6

**Service consulté**

**CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE : SOUTIEN 2013**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Chambre de Consommation d'Alsace au titre de 2013,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental.

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA), association de droit local, a été créée en 1970. Le siège de cette association qui emploie 14 personnes est basé à STRASBOURG. Un bureau a également été ouvert à MULHOUSE.

La CCA anime et assure l'information, la formation, la défense et la représentation des consommateurs dans diverses instances. Elle apporte également un soutien technique aux associations de consommateurs, participe à la concertation et aux négociations avec les professionnels et gère des permanences d'information et de conseil dans les domaines juridiques.

Ses actions s'effectuent en synergie avec le réseau local d'acteurs engagés sur le terrain et l'ensemble des organisations haut-rhinoises de consommateurs.

En 2012, sur plus de 11 000 demandes d'information et de soutien d'ordre juridique sous forme de consultations téléphoniques, un tiers provenait de consommateurs haut-rhinois.

Par ailleurs, la permanence haut-rhinoise organise annuellement près de 600 rendez-vous pour traiter des litiges et des dossiers plus complexes. La CCA met également à la disposition des associations de consommateurs des juristes pour répondre aux attentes des consommateurs.

De plus la CCA apporte un appui technique et documentaire, de formation et d'animation de réseau à 17 associations locales de consommateurs.

La CCA va poursuivre en 2013 les actions engagées avec l'ensemble de ses partenaires :

- information des consommateurs sur leurs droits et aide au règlement amiable des litiges de consommation,
- défense des intérêts des consommateurs auprès des pouvoirs publics et des professionnels de la production et de la distribution,
- développement d'un mode de consommation respectueux de l'environnement et générateur de solidarité locale,
- amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées dans le cadre d'un service d'information et de conseil,
- maintien d'une information permanente à travers les médias grand public : presse, radio, télévision et Internet.

Le budget prévisionnel 2013 se présente comme suit :

Dépenses :

▪ Achats	10 330 €
▪ Services extérieurs	58 320 €
▪ Autres services extérieurs	207 360 €
▪ Impôts & Taxes	23 370 €
▪ Charges de personnel	414 610 €
▪ Charges financières et exceptionnelles	4 500 €
▪ Dotations aux amortissements	<u>9 010 €</u>
	727 500 €

Recettes :

▪ Prestations et ventes	327 260 €
▪ Ministère de l'Economie et des Finances	283 400 €
▪ Ville de STRASBOURG – CUS	35 000 €
▪ Ville de MULHOUSE	4 700 €
▪ Région Alsace	22 800 €
▪ Département du Bas-Rhin	42 840 €
▪ Département du Haut-Rhin	10 000 €
▪ Produits financiers	300 €
▪ Transferts de charges	500 €
▪ Autres produits de gestion (Dons et donations...)	<u>700 €</u>
	727 500 €

La CCA sollicite le Département du Haut-Rhin pour lui verser une contribution de 10 000 € en 2013.

Le Conseil Général du Haut-Rhin soutient la CCA depuis de nombreuses années. La participation départementale annuelle versée à la CCA entre 2007 et 2010 s'est élevée à 22 500 €.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint auquel le Département est confronté, ce soutien a été ramené à 15 000 € en 2011 puis 10 000 € en 2012.

Au vu de la dynamique de consumérisme alsacien poursuivie par la CCA, il est proposé de maintenir le soutien départemental à 10 000 € pour 2013.

C'est ainsi que je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Chambre de Consommation d'Alsace au titre de 2013,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER